

# Recyclage BS-BE Manœuvre

Habilitation électrique · norme NF C 18-510

**2.0 j**

DURÉE

## Présentation

Le **recyclage BS-BE Manœuvre** est **recommandé tous les 3 ans** par la norme NF C 18-510 §5.4. Le titre d'habilitation devient caduc sans recyclage, ce qui peut engager la responsabilité de l'employeur en cas d'accident (art. L.4121-1 du Code du travail).

Cette session de **11 heures (1,5 jour)** est plus courte que la formation initiale : elle se concentre sur les **évolutions de la norme**, les **retours d'expérience** des stagiaires depuis 3 ans, la **révision pratique** des gestes essentiels (VAT, condamnation, remplacement à l'identique) et un **contrôle des acquis** par QCM et mise en situation. Avis du formateur remis à l'employeur, qui renouvelle seul le titre BS et/ou BE Manœuvre et en fixe la durée (norme recommandée : 3 ans).

## Objectifs pédagogiques

- Actualiser ses connaissances depuis 3 ans : NF C 18-510 amendement A2:2023, périmètre BS, consignation par tiers, EPI BT à la norme EN 60903:2018.
- Analyser au moins 2 retours d'expérience (geste VAT incorrect, condamnation insuffisante, intervention hors périmètre BS) tirés du terrain ou de l'INRS.
- Confronter ses pratiques (VAT, condamnation cadenas et étiquette, remplacement à l'identique d'un disjoncteur) aux recommandations INRS ED 6048.
- Identifier les écarts entre la procédure apprise en initial et la pratique réelle sur armoire BT, puis corriger les automatismes incorrects.

- Ré-évaluer sa capacité à refuser une opération hors périmètre BS (intervention en cellule HT, dépannage complexe, mesure sous tension non autorisée).
- Comparer ses gestes à ceux du référentiel actualisé via mises en situation sur matériel récent (VAT à signalisation lumineuse + sonore, cadenas multi-utilisateurs).
- Valider la maîtrise opérationnelle par évaluation pratique notée, en vue de l'avis remis à l'employeur pour le renouvellement du titre BS et/ou BE Manœuvre.

## Public visé

Personnel non-électricien déjà titulaire d'une habilitation BS ou BE Manœuvre à recycler.

Agents de maintenance immobilière et techniciens d'intervention élémentaire BT en activité.

## Prérequis

- Comprendre, lire, écrire et parler le français. Être titulaire d'une habilitation BS-BE Manœuvre en cours de validité ou récemment expirée.

## Programme détaillé

- Évolutions de la norme NF C 18-510 et de ses amendements depuis 3 ans.
- Mises à jour des procédures de consignation (chargé d'exploitation, BCL).
- Rappel : limites BS, limites BE Manœuvre, articulation avec B1V/BR.
- Atelier : analyse de 2 cas réels apportés par les stagiaires (presque-accidents ou interventions complexes).
- Geste VAT sur armoire BT : protocole en 3 étapes.
- Condamnation/déconsignation par cadenas et étiquette de l'employeur.
- Remplacement à l'identique d'un disjoncteur, vérification de la sélectivité aval.
- Manœuvre de réenclenchement après défaut différentiel.
- QCM de 30 questions sur les évolutions et fondamentaux (seuil 60%).
- Mise en situation pratique notée sur grille critère NF C 18-510.
- Avis du formateur pour renouvellement du titre BS et/ou BE Manœuvre.

## Modalités d'évaluation

Évaluation théorique : QCM de 20 questions (note minimale 14/20) Évaluation pratique : mise en situation sur installations pédagogiques Avis après formation remis à l'employeur pour délivrance du titre d'habilitation Certificat de réalisation, établi pour justifier la réalisation de l'action (art. R.6313-3) Carnet de prescriptions de sécurité électrique remis à chaque stagiaire (NF C 18-510 §6.2.1)

## Certification & validation

Renouvellement avis d'habilitation BS-BE Manœuvre conforme NF C 18-510. Certificat de réalisation remis à l'employeur.

## Informations pratiques

**Format :** Inter & Intra-entreprise, nous nous déplaçons dans vos locaux

**Délai de réponse devis :** sous 24 h ouvrées

**Délai d'accès :** 11 jours ouvrés à compter de la confirmation

**Accessibilité :** Locaux PMR. Adaptations pédagogiques possibles (rythme, supports, modalités d'évaluation). Échange préalable systématique avec le référent handicap pour évaluer la faisabilité et personnaliser le parcours. Liens utiles : [agefiph.fr](http://agefiph.fr), [handicap.gouv.fr](http://handicap.gouv.fr).

**Moyens pédagogiques :** Formation dispensée en présentiel, en visio ou en format hybride selon la formation. Alternance théorie (40 %) et pratique (60 %), avec manipulation de matériel réel et EPI fournis en présentiel. Effectif limité, pour une mise en pratique individuelle de chaque stagiaire.